ZONAGE

ZONE URBAINE

- UHc — Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de l' habitat et des fonctions de centralité
- UHc1 — Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de fonctions, incitatif à une densification modérée de l'habitat
- UHh — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat résidentiel
- UHhl — Secteur urbanisé à dominante résidentielle et aux conditions limitatives de développement.
- UE — Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements public et d'intérêt collectifs.

ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE

Zone à urbaniser à court ou moyen terme.

- AUHc — Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité

ZONE AGRICOLE

- A — Zone Agricole

ZONE NATURELLE

- N — Zone naturelle protégée
- Ne — Secteur équipé à caractère naturel dominant

AUTRES

- Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) en application de l'article R211-1 du CU
- Constructions et ensembles bâtis d'intérêt patrimonial ou architectural pour lesquelles s'appliquent les dispositions relatives au permis de démolir en application de l'article R.421-28 du CU
- Bois ou forêts relevant du régime forestier
- Zone soumise à un risque d'exposition au plomb
- Périmètre situé au voisinage d' infrastructures de transports terrestres dans lesquels des prescriptions d' isolement acoustique ont été édictées par arrêté préfectoral n°2011-249-0013
- Voie classée bruyante de catégorie 1 par arrêté préfectoral n°2011-249-0013
- Voie classée bruyante de catégorie 3 par arrêté préfectoral n°2011-249-00513

A titre indicatif :

- Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)
- Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Cuvat

Plan Local d'Urbanisme

MODIFICATION N°1
Document graphique annexe

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 09/09/2019, approuvant la modification n°1 du P.L.U. de Cuvat,

Monsieur Le Maire,
Dominique BATONNET

PLAN N°4	PROCEDURES			
	ELABORATION	MODIFICATIONS		REVISIONS
ECHELLE 1/5000	N°1 *Approuvée le 11/02/2019*	N°1 *Approuvée le 09/09/2019*	N°1	
		N°2	N°2	
Mise au point		N°3	N°3	

territoires demain — CONCEPTION — accueil@territoiresdemain.fr — Urbaniste associée — Rue Ehl, Bâtiment A, Les Vergers de Rumilly, 74150 RUMILLY — Tél : 04 50 10 09 05

B.E - DESSIN — Agence de St Julien-en-Genevois — contact@sarl-canel.com

SARL CANEL GEOMETRE - EXPERT — 74 rue du Vieux Port — 74 rue du Port — 74 rue du Port — 74 rue du Port — 74 rue du Port — 74 rue du Port — 74 rue du Port — 74 rue du Port

FOND CADASTRAL

Origine CADASTRE
Droits de l'Etat réservés

MISE A JOUR DU BATI

Janvier 2018